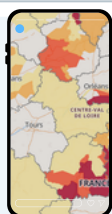




QUE PUIS-JE FAIRE LORSQUE MON TERRITOIRE EST CLASSÉ EN VIGILANCE, **ALERTE**, **ALERTE RENFORCEE** OU **CRISE**?

Restrictions des usages de l'eau pour les COLLECTIVITES ET ENTREPRISES

USAGE	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
ARROSAGE ESPACES VERTS	A limiter	Interdit (sauf plantations en pleine terre de moins d'un an entre 18h et 11h)		Interdit
ARROSAGE TERRAIN DE SPORT	A limiter	Interdit de 11h à 18h	Interdit de 11h à 18h	Interdit sauf arrosage réduit des terrains à enjeux national
STATION D'EPURATION	Sensibiliser les exploitants	Surveillance accrue et delestage interdit Sauf dérogation délivrée par la DDT		
ARROSAGE DES GOLFS	A limiter	Arrosage de 20 h à 8 h uniquement. Réduction des prélèvements de 15 à 30 %. Registre hebdomadaire obligatoire.	Réduction des prélèvements de 60 %. Arrosage des fairways interdit 7 j/7. Seuls les greens et départs sont autorisés.	Arrosage interdit. Seuls les greens peuvent être arrosés de 20h à 8h, dans la limite de 30 % des volumes habituels.
ARROSAGE DES PISTES D'HYPPODROMES	A limiter	Interdit Sauf dérogation délivrée par la DDT		
USAGE DES FONTAINES	A limiter	Arrêt des fontaines à circuit ouvert		
EXPLOITATION DES INSTALLATIONS CLASSES POUR L'ENVIRONNEMENT	A limiter	Les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrice d'eaux polluées sont reportées (sauf impératif sanitaire ou lié à la sécurité publique		



QUEL EST LE NIVEAU DE SECHERESSE SUR MA COMMUNE ?

Consultez le niveau d'alerte en
temps réel
sur le site



VigiEau



L'eau est précieuse, économisons la pour préserver nos
rivières, notre environnement et notre avenir...